

Option de règlement sous forme de rente



Avec les Fonds de placement garanti (FPG), l'Option de règlement sous forme de rente vous donne la possibilité de distribuer la prestation de décès de plusieurs façons et vous offre :

- Le choix de distribuer votre argent à vos bénéficiaires par :
 - somme forfaitaire,
 - versements périodiques,
 - une combinaison des deux.
- La souplesse, pour vos bénéficiaires qui :
 - font partie d'une famille recomposée avec enfants du conjoint,
 - sont des acheteurs compulsifs,
 - sont des personnes à charge dans l'impossibilité de bien gérer leur argent,
 - sont financièrement dépendants.
- L'assurance de savoir que votre patrimoine sera distribué selon vos volontés.

Étude de cas

Harvey est un professionnel de la santé, marié, qui détient un FPG BMO non enregistré dont le solde est de 300 000 \$. Il aimerait léguer ce montant à ses enfants, Bob et Betty.

Betty gagne un très bon salaire et sa situation financière est stable. Par contre, Bob a toujours eu de la difficulté à garder ses emplois et est plutôt dépensier.

Grâce à l'Option de règlement sous forme de rente, Harvey peut distribuer son argent, en toute simplicité et confidentialité.

Bénéficiaire	Montant
Betty	Somme forfaitaire de 50 000 \$
Bob	Somme forfaitaire de 50 000 \$ plus une somme de 200 000 \$ versée sur 10 ans sous forme de rente d'une durée garantie

Avec son conseiller, Harvey remplit donc le formulaire Option de règlement sous forme de rente (838F) pour son FPG BMO. Ainsi, il sait que ses volontés seront respectées en toute confidentialité – sans frais supplémentaires. Cela dit, Harvey aura toujours la possibilité de changer ses plans en utilisant le même formulaire.

Contactez-nous



BMO Société d'assurance-vie,
60 Yonge Street, Toronto (Ontario) M5E 1H5



bmoassurance.com/conseiller/FPG



1 855 639-3869